

49

Commission permanente Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : Mme LARUE

48269

21 - Enseignement 2nd degré

Appel à projets Collèges en action

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif de la Collectivité ;

Expose :

Dans le cadre de l'appel à projets "collèges en action", les collèges ont la possibilité de déposer en ligne tout au long de l'année scolaire leurs demandes de soutien via le portail collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>).

Ce rapport détaille 4 projets présentés lors du groupe de travail éducation jeunesse du 12 juin 2023. Un avis favorable a été donné et le groupe soumet les montants suivants au vote de la Commission permanente. Le détail des projets est joint en annexe.

Répartition des projets relevant de dépenses de fonctionnement :

Collège	Commune	Statut	Nom du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée
LA ROCHE AUX FÉES	RETIERS	public	Océan sensible	3 811,00 €	3 811,00 €
FRANÇOISE DOLTO	PACE	public	Section Olympique	6 000,00 €	6 000,00 €
FRANÇOIS-RENÉ DE CHATEAUBRIAND	COMBOURG	public	Génération Paris 2024	6 700,00 €	6 700,00 €
SAINT-JOSEPH	PLEINE-FOUGERES	privé	Projet Nature et eau	1 652,00 €	1 652,00 €
					18 163,00 €

Décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 18 163 euros, détaillées en annexe :

- 16 511 euros aux collèges publics,
- 1 652 euros au collège Saint-Joseph de Pleine Fougères.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231517

Pour extrait conforme